

STATUTS de l'Association Des Graines Dans les Voiles (DGDV)

Mises à jour – Jeudi 23 Juillet 2026.

ARTICLE 1 – DÉNOMINATION

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre :

Des Graines Dans les Voiles - (D.G.D.V.).

ARTICLE 2 – OBJET

L'association a pour objet :

- La conception, le développement et la mise en œuvre de projets culturels, scientifiques, éducatifs et environnementaux liés aux interactions entre mer, littoral et territoires ;
- La création et l'exploitation d'outils pédagogiques et d'expéditions maritimes ;
- La recherche, la transmission et la valorisation des savoirs liés aux paysages, aux écosystèmes et aux patrimoines naturels et culturels ;
- L'organisation d'événements, conférences, publications, expositions et productions audiovisuelles.

ARTICLE 3 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'association est titulaire ou exploitante des droits relatifs à ses créations, publications, productions, contenus, marques, logos et supports développés dans le cadre de ses activités. Elle peut en assurer la protection, la valorisation et l'exploitation conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : **La Hune - 154 RUE VICTOR HUGO 76600 LE HAVRE.**

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

ARTICLE 5 – DURÉE

La durée de l'association est illimitée.



Document paraphé à chaque page.

ARTICLE 6 – MEMBRES

L'association se compose de : membres fondateurs, membres actifs, membres bienfaiteurs, membres d'honneur *.

Les conditions d'admission, de radiation et les droits respectifs des membres sont précisés par le règlement intérieur.

* Les membres d'honneur sont des personnalités reconnues pour leur contribution au projet ou pour leur engagement dans les domaines du paysage, de la mer, de la recherche et de la culture. Ils sont nommés par le Conseil d'Administration.

ARTICLE 7 – RESSOURCES

Les ressources comprennent : cotisations, subventions, dons, mécénat, prestations, partenariats, recettes diverses.

Toutes ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 8 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de membres actifs élus par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration définit les orientations stratégiques de l'association et veille à leur mise en œuvre.

Il se réunit aussi souvent que nécessaire, sur convocation du Président.

La composition du Conseil d'Administration peut évoluer en fonction des besoins de l'association.

L'association est administrée par un Conseil d'Administration de 3 à 9 membres élus pour 3 ans.

Les membres sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration élit en son sein :

- Un(e) Président(e)
- Un(e) Trésorier(ière)
- Un(e) Secrétaire.

G. P.

Des Vice-Président(e)s peuvent être nommé(e)s si nécessaires : leurs rôles et leurs attributions seront définis par le Conseil d'Administration.

Les Vice-Président(e)s peuvent être chargé(e)s de missions spécifiques telles que la coordination des projets, le suivi des partenariats, ou la gestion des relations avec les partenaires externes, en fonction des besoins de l'association et de la répartition des responsabilités au sein du Bureau. Les Vice-Président(e)s peuvent être appelé(e)s à remplacer le (la) Président(e) en son absence ou dans le cadre de missions particulières selon les décisions du Conseil d'Administration.

ARTICLE 9 – POUVOIRS DU PRÉSIDENT

Le (La) Président(e) représente l'association dans tous les actes de la vie civile.

Il (Elle) peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

ARTICLE 10 – BUREAU

Le Bureau se compose au minimum du (de la) Président(e), du Trésorier(ière) et du (de la) Secrétaire soit le Conseil d'Administration et d'une possibilité d'une direction mandatée par le Conseil d'Administration.

ARTICLE 11 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale approuve les comptes et définit les orientations.

Une Assemblée Générale Extraordinaire est compétente pour toute modification des statuts ou dissolution.

ARTICLE 12 – RÉMUNÉRATION

Les fonctions sont bénévoles. L'association peut recruter des salariés.

Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

ARTICLE 13 – PARTENARIATS

L'association peut créer ou participer à d'autres structures et conclure des partenariats.

ARTICLE 14 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur peut être établi.

G. P.

ARTICLE 15 – DISSOLUTION

La dissolution peut être décidée lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à cet effet, avec un quorum des deux tiers des membres présents. En cas de dissolution, l'actif net de l'association sera attribué à une autre association ou un organisme poursuivant un but similaire, conformément à la loi. Une fois la décision prise, le Conseil d'Administration désignera un liquidateur pour gérer la répartition des biens de l'association, sous le contrôle des autorités compétentes.

ARTICLE 16 – ANNEXES

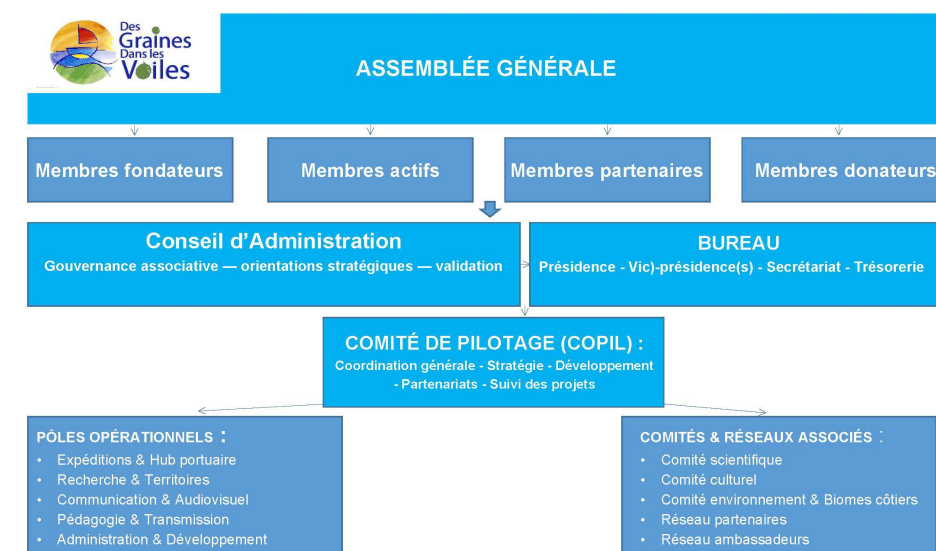
Les présents statuts peuvent être complétés par des annexes à valeur descriptive et organisationnelle.

Ces annexes, non constitutives des statuts au sens juridique strict, ont pour objet de préciser la structuration, le fonctionnement opérationnel et la vision du projet porté par l'association.

Elles peuvent être modifiées par décision du Conseil d'Administration sans qu'il soit nécessaire de procéder à une modification statutaire.

G. P.

ANNEXE 1 – ORGANIGRAMME DE GOUVERNANCE ET DE FONCTIONNEMENT



Des Graines Dans les Voiles

GOVERNANCE & ORGANISATION STRATÉGIQUE

Version 2026

Structuration
Direction – Bureau & Conseil d'Administration - COPIL - Partenaires - Développement territorial - Expéditions

- Mohamed Moustaid et Pierre Quentier, cofondateurs et coordinateurs.
- COPIL : Antoine - Joseph Assaf ; Gilles Clément
- Association loi 1901 - N° W801008805 – SIREN 918 872 938
- Paris : 25 rue des Renaudes 75017 Paris - BAL 98631.
- Siège social et base - port d'attache : Le Havre.
- Web : desgrainesdanslesvoiles.org
- contact@desgrainesdanslesvoiles.org
- desgrainesdanslesvoiles@gmail.com
- + 33 (0)7 69 44 73 74

Président d'honneur : Gilles Clément

Inspirations et filiations intellectuelles : Roberto Burle Marx ; Gilles Clément ; Bernard de Gouttes Lastouzeilles ; François Hallé ; Théodore Monod ; Annick Quentier - Madoré ; Pierre Rabhi ; Michel Racine & Béatrice Saurel ; Edward O. Wilson.

Paysages – Jardins – Interfaces terre-mer – Biomes côtiers – Territoires d'exploration – Transmissions

G. P.

ANNEXE 2 – Logos et charte graphique.



Conception Graphique Béatrice Saurel ©

Fait à Paris, le jeudi 23 juillet 2026.

Signature du Président :

Pierre Quentier

Signature du Trésorier :

Mohamed Moustaid